

L'an deux mille vingt-trois, le 6 avril

Le Conseil Municipal de la Commune de Faux la Montagne,

Dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Mme MOULIN Catherine, Maire,

Nombre de conseillers en exercice : 11

Date de convocation : 1/04/2023

Présent-es : **Alain DETOLLE, Christophe BAUMGARTEN, Francis HOEZELLE, Olivier MARTIN, Régis MOREL, Catherine MOULIN, Nathalie VERGEON**

Absent-es : **Victoire BEAUJOU, Catherine LESNES, Françoise ROMANET, Noémie SERRU,**

Pouvoirs : **Victoire BEAUJOU à Nathalie VERGEON**

Catherine LESNES à Alain DETOLLE

Françoise ROMANET à Olivier MARTIN

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance.

M Francis HOEZELLE se propose et est désigné pour assurer ces fonctions.

Secrétaire : **M Francis HOEZELLE**



DCM 2023/ 16 : tarif location salle du conseil

Madame la Maire rappelle au conseil municipal qu'il existe un tarif de location de la salle des fêtes de Faux-la-Montagne. Devant les nombreuses demandes d'utilisation de la salle communale dite du conseil, elle propose que la salle communale située dans le bâtiment de la mairie fasse l'objet d'une grille tarifaire en particulier pour les associations hors PNR, es particuliers et entreprises résidant ou non sur le secteur de la CCCGS. La 1ère ligne concernent les tarifs de la salle des fêtes votés au conseil municipal du 19 février 2016 (applicables depuis le 1er mars 2016).

Voici la proposition de grille tarifaire à voter, la 2ème ligne concernant les salles communales :

Tarifs de location de la Salle du Conseil de Faux-la-Montagne				
Objet	Associations	Associations	Particuliers et entreprises	
	ayant leur siège sur le territoire du PNR*	Hors PNR*	Résidant sur le Secteur de la CCCGS**	Résidant hors la CCCGS**
Grand salle nue (avec tables, chaises et accès au bar, aux sanitaires)	gratuit	52 €/jour	104€/jour	156 €/jour
Salles communales (salle du conseil)	gratuit	16€/jour	32€/jour	48€/jour

*Parc Naturel Régional Millevaches en Limousin

** Communauté de Communes Creuse Grand Sud (CCCGS)

Remise pour les associations : 25 % jusqu'à 5 jours / 30% au-delà

Pas de remise pour les particuliers

Gratuité pour la Mairie, l'École de Faux-la-Montagne et la CCCGS.

Chèque de caution pour le ménage : 150€

Chèque de caution pour dégâts matériel: 300€

Le conseil municipal à l'unanimité, valide les différents tarifs applicables aux salles communales.

À Faux la Montagne, le 11/04/2023

La Maire

C.MOULIN